

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2024

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 27/06/2024 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 02 juillet 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Présents : 12	Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
Représentés : 2	Représentés : Stéphane DEVEZ représenté par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES
Votants : 14	Excusés :
	Absents : Jean-François GUERRAND
Secrétaire de séance :	Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 02 juillet 2024

Publié en mairie le : 3 juillet 2024

Pour copie certifiée conforme.

Objet : RENOVATION ENERGETIQUE A L'ECOLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame la Maire rappelle que l'assemblée a décidé de mener des travaux de rénovation énergétique au groupe scolaire Jean Lurçat. Ces travaux concernent à la fois :

- l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air dans toutes les classes et à la cantine,
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture en autoconsommation collective,
- le remplacement de tous les éclairages fluorescents par des lampes led,
- l'installation de récupérateurs d'eau de pluie,
- la désimperméabilisation d'une partie de la cour des primaires.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses HT :

Pompe à chaleur	36 666,51
Photovoltaïque	17 184,50
Relampage	5555,00
Récupérateurs d'eau	833,32
Désimperméabilisation	1760,00
Total :	61 999,33

Recettes :

Région (rénovation énergétique des bâtiments publics) 12 399,86 20 %

Cauvaldor (Fonds de Concours) 18 599,80 30 %

Département (FAST) 12 399,86 20 %

Autofinancement 18 599,81 30 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- de valider le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document se rapportant à ce projet
- de l'autoriser à solliciter les subventions indiquées dans le plan de financement.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.